	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/12
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 03/2022
<b>Chlorométhane (R40)</b>		<b>MTG029</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Chlorométhane (R40)
Description chimique	Chlorométhane, chlorure de méthyl
N° CAS	74-87-3
N° CE	200-817-4
N° Index	602-001-00-7
N° d'enregistrement	01-2119493708-22
Formule chimique	CH <sub>3</sub> Cl

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Réaction chimique/synthèse Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	Utilisation grand public déconseillée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
Téléphone	+41 (0) 26 676 94 94
Adresse e-mail	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence


145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques	Gaz inflammables, Catégorie 1B	H221
	Gaz sous pression : Gaz liquéfié	H280

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 2/12
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 03/2022
<b>Chlorométhane (R40)</b>		<b>MTG029</b>

<b>Dangers pour la santé</b>	Cancérogénicité, Catégorie 2	H351
	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361fd
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Pictogrammes de danger**



GHS02

GHS04

GHS08

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H221	Gaz inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H361 fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence**

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

## 2.3. Autres dangers

Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 3/12
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 03/2022
<b>Chlorométhane (R40)</b>		<b>MTG029</b>

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Chlorométhane	(N° CAS) 74-87-3 (N° CE) 200-817-4 (N° index) 602-001-00-7 (N° d'enregistrement) 01-2119493708-22	<= 100%	Flam. Gas 1B, H221 Press. Gas (Liq.), H280 Carc. 2, H351 Repr. 2, H361fd STOT RE 2, H373

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

**3.2. Mélanges**

Non déterminé

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec la peau</b>	Pas d'effets néfastes attendus
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes
<b>En cas d'ingestion</b>	L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Se reporter à la section 11


**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 4/12
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 03/2022
<b>Chlorométhane (R40)</b>		<b>MTG029</b>

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

### **Risques spécifiques**

En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients

### **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: oxydes de carbone, phosgène, chlorure d'hydrogène gazeux

## **5.3. Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz

Assurer une ventilation adéquate

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs

Équipement de protection individuel, voir section 8

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Donnée non disponible

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ventiler la zone

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**


### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charge électrostatiques

Pour les précautions, voir la section 2.2

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 5/12
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 03/2022
<b>Chlorométhane (R40)</b>		<b>MTG029</b>

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré  
Contenu sous pression

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Chlorométhane	74-87-3	VME	50 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			105 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	100 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			210 mg/m <sup>3</sup>	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble  
Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz/vapeurs inflammables / toxiques sont susceptibles d'être relâchés

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage


Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.  
Norme EN 166

##### Protection de la peau

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.  
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques  
Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert  
Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid  
Port de gants résistants aux produits chimiques  
Norme EN 374-Gants de protection contre les produits chimiques

##### **Pour un usage de courte durée**

Matière: Caoutchouc fluoré  
Temps de pénétration: > 480 min  
Épaisseur du gant: 0,7 mm

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 6/12
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 03/2022
<b>Chlorométhane (R40)</b>		<b>MTG029</b>

**Pour un usage de longue durée**

Matière: Fluoroélastomère.  
 Temps de pénétration: > 480 min  
 Épaisseur du gant: 0,7 mm

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence

**Protection respiratoire**

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente EN 14387. Si le masque est le seul moyen de protection, utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé selon les normes NIOSH (US) ou CEN (EU)

**8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**

<ul style="list-style-type: none"> <li>État physique à 20°C / 101.3kPa</li> <li>Couleur</li> </ul>	<p>Gaz</p> <p>Incolore</p>
<b>Odeur</b>	Ethérée
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	-97.4°C
<b>Point d'ébullition</b>	-23.8 °C
<b>Point d'éclair</b>	625°C
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée non disponible
<b>Limites d'explosivité</b>	7 – 17.4%
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	4.9 bar
<b>Pression de vapeur [50°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	0.915
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	1.8
<b>Hydrosolubilité</b>	5.32 g/l
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	0.91
<b>Température d'auto-inflammation</b>	632°C
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible

**Chlorométhane (R40)**
**MTG029**
**Propriétés explosives**

Donnée non disponible

**Propriétés comburantes**

Donnée non disponible

**9.2. Autres informations**
**Masse molaire**

50.5 g/mol

**Température critique [°C]**

Donnée non disponible

**Densité de vapeur relative**

Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions avec de nombreuses liaisons chimiques, des oxydants forts, l'oxygène, les métaux alcalins, les métaux alcalino-terreux

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer

**10.5. Matières incompatibles**

Acétylène, Trifluorure de bore, Trifluorure de brome, Fluor, Aluminium / alliages d'aluminium

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

Les critères de classification ne sont pas réunis

**Chlorométhane (R40)**
**MTG029**

<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Donnée non disponible
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Susceptible de provoquer le cancer
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Une surexposition peut causer des crampes d'estomac, des vomissements et de la toux, et peut aussi causer une atteinte des reins et du foie
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
<b>Danger par inhalation</b>	Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

**Evaluation** Les critères de classification ne sont pas réunis

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Substance rapidement biodégradable. Persistance improbable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible


**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible



	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 9/12
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 03/2022
<b>Chlorométhane (R40)</b>		<b>MTG029</b>

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Produit</b>	<p>Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère</p> <p>Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration</p> <p>Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine</p>
<b>Emballages contaminés</b>	<p>Eliminer comme produit non utilisé</p> <p>Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires</p>
<b>Code OMoD</b>	<p>16 05 04</p> <p>Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses</p>

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1. Numéro ONU**

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1063	1063	1063

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Chlorure de méthyl (Gaz réfrigérant R40)	Methyl chloride (Refrigerant gas R40)	Methyl chloride

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**


<b>Etiquetage</b>	
<b>ADR/RID IMDG IATA</b>	2.1 : Gaz inflammable

**14.4. Groupe d'emballage**

<b>ADR/RID IMDG IATA</b>	Non déterminé
----------------------------------	---------------

**14.5. Dangers pour l'environnement**

<b>ADR/RID</b>	Non
----------------	-----

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/12
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 03/2022
<b>Chlorométhane (R40)</b>		<b>MTG029</b>

IMDG Non

ICAO-TI / IATA-DGR Non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Pas applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Indications de changement</b>	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
<b>Abréviations et acronymes</b>	<p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)</p> <p>CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.</p> <p>CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique</p> <p>EIGA : European Industrial Gases Association</p> <p>EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées</p> <p>EPI : Equipements de protection individuelle</p> <p>EN : European Norm -Norme Européenne</p> <p>ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë</p> <p>IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien</p> <p>IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses</p>

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 11/12
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 03/2022
<b>Chlorométhane (R40)</b>		<b>MTG029</b>

LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable.

#### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H221	Gaz inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H361 fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### Conseils de prudence

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

#### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.  
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide

**Chlorométhane (R40)****MTG029**